

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du 3 septembre 2024

Présents : Philippe TARTIÈRE, Dominique CHATRAS, Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT,
Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON, Catherine LADEVIE,

Excusé : Élia CALE

Absent : Frédéric BOIVIN

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20h00

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

- Approbation du procès-verbal 25 juin 2024.

- *Approuvé à l'unanimité.*

- Points rajoutés à l'ordre du jour :

- Vente des parcelles ZH31 et ZH102.

Vente des parcelles et maison appartenant à Mr et Mme LACROIX/GOUTEIX d'une superficie de 1.940 m². Le droit de préemption de la commune s'applique.

- *le Conseil décide de ne pas préempter.*

- Enquête habitants commerce en milieu rural.

À la demande du groupe de travail « Commerce en milieu rural » de la Commission économie de Mond'Arverne Communauté, la commune de Cournols souhaite diffuser un questionnaire à l'attention des habitants dépourvus de commerce afin de mieux connaître leurs habitudes et besoins en la matière.

Diffusion de ce questionnaire par newsletter et panneaupocket sur la période du 2 septembre 2024 et jusqu'au 6 octobre.

- via le lien internet et un QR code ;
- en version papier via un PDF à **imprimer**.

Les habitants pourront ramener les questionnaires remplis en mairie.

Le traitement et l'analyse seront effectués par les services de Mond'Arverne Communauté.

- Travaux foyer rural et cour mairie.

- Cour de la mairie : Les travaux pourraient commencer en fin d'année.
- Foyer rural : début des travaux le 23 septembre. Travaux de la toiture pour mi-octobre.

- SIEG : audit énergétique éclairage public.

L'éclairage public extérieur est présent sur différentes zones de l'espace public :

Aujourd'hui, 75% des installations d'éclairage public en France ont plus de 25 ans. Cet éclairage vieillissant pèse sur le budget des communes. La réduction des consommations d'énergie est donc un objectif concret et partagé par tous les acteurs. Dans un cadre politique et économique de plus en plus exigeant, l'éclairage public est en constante évolution technologique. Des équipements performants sont nécessaires afin d'assurer la sécurité des installations et celle des usagers.

La démarche de rénovation de l'éclairage public passe par plusieurs étapes :

- * **La volonté socio-politique** : performance énergétique, biodiversité, nouveaux usages.
- * **L'expression des besoins** : faut-il éclairer ? Où, quand, comment, combien ?
- * **La connaissance de son patrimoine** : points lumineux et réseaux existants
- * **Des études technico-économiques** pour optimiser les solutions de rénovation et les coûts associés.

Aucune disposition n'impose au maire d'éclairer totalement ou partiellement une commune, ou de pratiquer l'extinction.

Chiffres-clés de notre patrimoine : **126 Foyers Lumineux**

- Vapeur de mercure (BF) 5
- Sodium haute pression (SHP) 105
- Iodure Métallique (IM) 2
- Cosmopolis 5
- LED 9

Afin de nous accompagner vers le respect des réglementations et de la performance énergétique de nos installations, les actions préconisées ont été regroupées en 3 programmes de travaux .

Montant estimé des travaux H.T. 76.000 € (subvention à déduire).

- Dispositif COCON 3 Adhume & Département.

Étude de choix énergétique et de faisabilité portant sur le changement des chaudières fioul et propane de différentes collectivités du département du Puy-de-Dôme. Opération collective lancée par le Département du Puy-de-Dôme en partenariat avec l'Adhume, agence locale des énergies et du climat.

Opération clé en main avec un appui administratif et juridique. Limitation du coût des projets et recherche des subventions. Aide aux collectivités à faire le choix d'une solution technique viable et éclairée.

Avoir une vision de l'état actuel du bâti et du chauffage du bâtiment concerné.

- Fonds Solidarité Logement : demande de participation.

Le Fonds de Solidarité Logement permet d'accompagner les familles les plus en difficulté, en accordant des aides à des ménages afin de leur permettre d'accéder à un logement plus décent.

C'est pourquoi le Département nous sollicite afin que les mairies puissent contribuer à cette solidarité en faveur des plus démunis. Pour l'année 2024 la commune de Cournols souhaite ne pas contribuer.

- ZAER, Zones d'Accélération de la production des Énergies Renouvelables.

Mond'Arverne Communauté porte la réflexion sur l'ensemble du territoire communautaire avec et pour le compte des communes dans l'optique de construire une véritable stratégie territoriale de développement des ENR.

Le Schéma doit permettre au territoire de :

- Répondre aux **obligations réglementaires** issues de la loi relative à l'Accélération des ENR du 10 mars 2023 (repérage des zones d'accélération des ENR),
- Disposer d'une **vision complète** des filières de production d'énergie et des potentiels de développement réellement exploitables d'un point de vue réglementaire, technique, économique ainsi qu'en termes d'acceptabilité sociale,
- Consolider la **trajectoire énergétique** du territoire (consommation, production) à court, moyen et long terme et vérifier sa capacité à devenir un Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à horizon 2050 ou à minima à **optimiser tous ses potentiels de sobriété et de diversification énergétique**.

Au final, le schéma a vocation à constituer un **outil de planification énergétique** basé sur une stratégie territoriale et des objectifs partagés par l'EPCI et ses communes membres, refléter la **capacité réellement contributive** du territoire en matière énergétique : consommation (sobriété et performance) et production (diversification).

- Questions diverses.

Néant.

La séance est levée à 21h50

Prochain Conseil le 8 octobre.